



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 9 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/44 de la Municipalité, du 16 juin 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Benoît Gaillard « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 9 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 9 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/35 de la Municipalité, du 28 avril 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse au postulat de M. Gilles Meystre « Enotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 9 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/39 de la Municipalité, du 19 mai 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny  
« Lausanne amie des enfants à Beaulieu ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 9 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l'action du conseil d'administration de la CPCL » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 9 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Le Festival de la Cité a-t-il un cœur ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 9 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'ISOS et les articles du RPGA utilisés par la CDAP pour annuler un permis de construire délivré par la Municipalité, une bonne nouvelle pour le patrimoine bâti lausannois ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Dans l'attente de la révision du Plan général d'affectation (PGA), le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse usage des outils dont elle dispose pour veiller à une densification respectueuse du patrimoine, particulièrement des ensembles bâtis dignes d'intérêts »*

et la résolution de M. Dolivo, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la densification prenne en compte la nécessité d'une concertation préalable avec les habitants des quartiers concernés. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 9 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Insécurité au centre-ville et 'Lôz'anges gardiens' : quid de la police ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :





# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 9 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Romain Felli : « Qui dois-je appeler si ma rue est cassée ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 9 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Hadrien Buclin : « Tour Taoua : une somme rondelette encaissée par l'entreprise immobilière Losinger Marazzi » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19<sup>e</sup> séance du mardi 9 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Risque-t-on de voir le sous-sol lausannois s'effondrer ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité diminue autant que possible le recours aux énergies fossiles dans les domaines d'activité des Services industriels, et accroisse la part des énergies renouvelables, notamment dans le chauffage à distance, ainsi que dans la fourniture de gaz (par exemple par du gaz produit à partir de la biomasse) »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :